



## Droits d'adhésion et cotisation annuelle

Ci-dessous, les droits d'adhésion et la cotisation annuelle en vigueur pour l'année 2012.

### Droits d'adhésion à l'ACPO (devises canadiennes)

C. Chem. (chimiste agréé)	90 \$ <sup>(1,2)</sup>
C. Chem. hors province	90 \$ <sup>(1,2)</sup>
Associé(e)	90 \$ <sup>(1,2)</sup>
Affilié(e)	gratuit

- 1) Les droits d'adhésion ne sont pas remboursables et doivent être joints à la demande. Les demandes incomplètes peuvent être retournées aux postulant(e)s, auquel cas des frais additionnels s'appliqueraient.
- 2) Les frais d'appel au Comité d'admission sont les mêmes qu'une nouvelle demande mais seront remboursés si l'appel est reçu.

Les droits **d'adhésion**, ainsi que le formulaire rempli, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

ACPO  
1, rue Yonge, bureau 1801  
Toronto (Ontario) CANADA  
M5E 1W7

### Cotisation annuelle (devises canadiennes)

C. Chem. (chimiste agréé)	150 \$
C. Chem. hors province	150 \$
Associé(e)	75 \$
Affilié(e)	gratuit
C. Chem. à la retraite	45 \$

### Veillez noter :

La cotisation est due dès réception de la facture envoyée au début de l'année. Ce montant est entièrement déductible d'impôt, selon le régime fiscal en vigueur au Canada.

Les chimistes agréés peuvent se procurer un tampon ou un certificat de remplacement au coût de 60 \$ chacun. Tous les montants mentionnés dans ce document sont exprimés en devises canadiennes.

Les chèques ou mandats pour **la cotisation annuelle** devraient nous parvenir à l'adresse suivante :

Cotisation ACPO  
1119, avenue Fennell Est  
C.P. 61515  
Hamilton (Ontario) CANADA  
L8T 5A1

